



4821 Débat logement
Dépôt : M. Jacques-Yves Henckes
19.03.2003

9

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant que les multiples aides au logement ne concernent en général qu'une minorité d'acquéreurs ou constructeurs d'immeubles, qu'elles manquent de visibilité et que leur attribution est longue et difficile;
- considérant que dans l'intérêt d'une aide au logement efficace et transparente il y a lieu de concentrer l'effort public sur la mesure qui concerne la plupart des demandeurs à savoir celle relative au subventionnement du taux d'intérêt des prêts au logement et d'offrir à l'avenir des prêts du logement à 1%, sous des conditions de revenu à définir;
- considérant qu'en cas de survenance d'enfant il y a lieu d'attribuer rétroactivement la subvention afférente relative au prêt financier à 1% ;

demande au Gouvernement

- de concentrer les efforts de subventionnement des personnes en matière d'aide au logement à la création d'un prêt au logement au taux de 1% sous des conditions à définir.

J.Y. Henckes

F.Greisen

A.Jaerling

J.Colombera

R. Mehlen

(N. Henckes) (N. Greisen) (N. Jaerling) (N. Colombera) (N. Mehlen)